



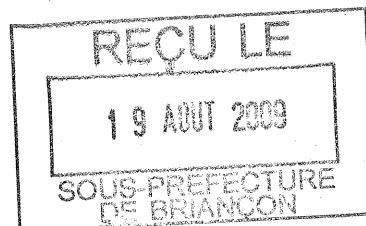
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 25
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 26



M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs : M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

Commune de Cervières : m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIEMMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

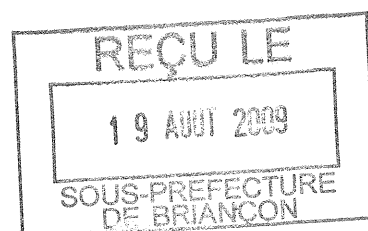
Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 2009-079 DU 6 AOÛT 2009

Rapporteur : M. Guy HERMITTE



OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Pays du Grand Briançonnais

Exercice 2009 / budget prévisionnel 2008 & cotisation

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Briançonnais, en date du 27 février 2006, portant approbation des statuts et adhésion à l'Association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Guillestrois, en date du 2 février 2006, portant approbation des statuts et adhésion à l'Association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes du Pays des Écrins, en date du 3 février 2006, portant approbation des statuts et adhésion à l'Association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de l'Escarton du Queyras, en date du 3 février 2006, portant approbation des statuts et adhésion à l'Association du Pays du Grand Briançonnais des Écrins au Queyras,

Vu les statuts de l'association du Pays du Grand Briançonnais dont l'article 6 fixant les règles de participation annuelle des membres de l'association.

Considérant le budget prévisionnel 2009 de fonctionnement et d'animation de l'association du Pays du Grand Briançonnais suivant, approuvé par les membres du Conseil d'Administration du Pays du Grand Briançonnais et arrêté comme suit :

Dépenses en euros	Pays	Conseil de développement	Budget total consolidé
Salaires et charges	43 260,00	28 290,00	71 550,00
Frais généraux, frais de fonctionnement	10 550,00	350,00	10 900,00
Impôts, taxes et versements assimilés	1 850,00	350,00	2 200,00
Prestations	20 090,00	1 000,00	21 090,00
Honoraires	11 000,00	1 260,00	12 260,00
Charges financières	750,00		750,00
Total en Euros	87 500,00	31 250,00	118 750,00

Pour mémoire : B.P. 2008 = 137 000 €

Recettes en euros	Pays	Conseil de dév.	Total 2009	Pour mémoire : Total 2008
Etat	25 000,00		25 000	20 000,00
Conseil Général Hautes Alpes	20 000,00		20 000	20 000,00
Conseil Régional PACA	25 000,00	25 000,00	50 000	50 000,00
Communauté de communes du Briançonnais	9 810.50	3 503.75	13 314,25	11 492,30
Communauté de communes du Guillestrois	3 344.25	1 194.38	4 538,63	3 917,56
Communauté de communes du pays des Ecrins	3 255.00	1 162.50	4 417,50	3813,00
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras	1 090.25	398.38	1 479,63	1 277,16
Total en Euros	87 500.00	31 250.00	118 750,00	110 500, 00

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 16 juillet 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBERE

- Approuve le budget prévisionnel 2009 de fonctionnement et d'animation du Pays du Grand Briançonnais et de son Conseil de Développement.
- Décide de verser à l'association du Pays du Grand Briançonnais, au titre de la participation de la C.C.B. à l'animation et au fonctionnement du Pays pour l'année 2009, la somme de 9 810.50 €,
- Décide de verser à l'association du Pays du Grand Briançonnais, au titre de la participation de la C.C.B. à l'animation et au fonctionnement du Conseil de Développement pour l'année 2009, la somme de 3 503.75 €.
- Dit que les dépenses sont inscrites au Budget Prévisionnel 2009 de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



18 AOUT 2009

Date dépôt S.P. :

Date affichage : 19 AOUT 2009